



FSU 59-62

SPECIAL RETRAITÉ(E)S

Le syndicalisme des retraités FSU s'affirme dans le Nord-Pas de Calais

EDITO

Voici le premier bulletin de la Section Fédérale des retraités (SFR) de la FSU Nord-Pas de Calais. Ces sections mises en place à partir de 2007 regroupent les retraités des syndicats de la FSU au niveau national, comme à celui des départements et régions (une Union Fédérale des retraités Nord a été créée dès 2001). Elles interviennent sur les questions qui touchent les retraités notamment au plan départemental devenu depuis la décentralisation l'échelon où se traite la politique sociale des personnes âgées (voir en p.3).

Elles organisent aussi la réflexion et l'action sur les grandes questions syndicales du pouvoir d'achat, de la protection sociale jusqu'aux questions internationales et les droits et libertés. Le syndicalisme des retraités qu'elles contribuent à construire permet que sur des questions qui nous touchent de très près, comme justement ces questions sociales dévolues aux départements, la parole ne soit plus exclusivement réservée aux associations, trop souvent résignées aux régressions en cours. Ce bulletin, appelé à paraître trois fois par an, est un des instruments d'une intervention syndicale nécessaire.

Contrairement à ce que certaines officines, comme Terra Nova, osent affirmer : **les retraités ne sont pas des privilégiés**. Les réunions de Comités Départementaux d'Action Sociale, où sont traités les secours, montrent bien que des situations de misère existent dans un monde que l'on croyait à

tort protégé. **Comme les actifs, dont ils sont profondément solidaires, les retraités sont confrontés à la régression sociale** que les gouvernements successifs appliquent

sur le niveau des pensions. L'objectif fondamental des réformes des retraites imposées depuis 1993 est la baisse de leur niveau. Dans le domaine de la sécurité sociale, c'est bien de limiter celle-ci à un filet de sécurité minimum tandis que l'assurantiel se saisirait du plus gros de la protection, au prix d'un accroissement des inégalités.

Comme l'a affirmé à Lille, il y a un an, le chef de cabinet de Marie Anne Monchamp, secrétaire d'Etat aux Solidarités, lors de la consultation sur la perte d'autonomie : **« le choix fondamental a été fait à Barcelone en février 2002 »**. **La mise en cause de la protection sociale en cours en découle**. Avec le pacte Euro Plus, comme avec les nouveaux traités européens, ce sont de nouvelles régressions sociales qui se préparent. Les retraités, notamment les plus fragiles, en seraient les victimes, comme l'ensemble du monde du travail. Ils doivent certes interpeller les candidats aux élections à venir afin qu'ils refusent ces régressions.

Ils doivent aussi préparer luttes et interventions permettant que se soient la protection sociale solidaire, l'augmentation des salaires et pensions, comme le progrès social qui l'emportent
Jean Francois Larosière secrétaire de la SFR FSU 59/62,

Catherine Piecuch secrétaire de la FSU 62, secrétaire régionale,

Didier Costenoble secrétaire de la FSU 59



Sommaire

- ▶ Dégradation du pouvoir d'achat des retraité(e)s page 2
- ▶ Schéma gérontologique dans le 62 ; le Coderpa dans le 59 page 3
- ▶ Présidence de la SRIAS ; les retraités et je service social page 4

Dégradation du pouvoir d'achat de nos retraites

La revalorisation annuelle des pensions a lieu depuis 1993 pour le régime général et 2004 pour la Fonction Publique le 1^{er} avril. Elle se base sur l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE.

Qu'en sera-t-il pour 2012 ?

L'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation s'élève à 2,1 % pour 2011 selon l'INSEE. Mais le chiffre retenu est bien loin de la réalité ; en effet les dépenses contraintes ont explosé bien au-delà en 2011 notamment :

► l'énergie :

fioul domestique + 23 %, gaz + 8,5 %, électricité + 6,5 %, carburants + 14 %,

► la nourriture :

pain + 2,4 %, viandes + 2,6 %, lait + 3,4 %, matières grasses + 5 %, café + 10 %,

► les services :

assurance habitation + 3,6 %, assurance santé + 6,4 %, transports ferroviaires + 5 %.

Ces dépenses obligatoires pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages ; elles sont passées de 13 % à 50 % (et au-delà pour les revenus les plus modestes) en 50 ans.

Cela démontre que l'évolution des pensions calculée uniquement sur l'indice des prix provoque chaque année une baisse sensible du pouvoir d'achat des retraités.

Cette érosion répétitive du pouvoir d'achat des retraités a encore été aggravée par les dernières décisions gouvernementales : augmentation du taux de TVA de 19,6 % à 21,2 % et du taux de 5,5 % à 7 % pour les produits « de base », doublement de la taxation des mutuelles, non revalorisation des tranches de l'impôt sur le revenu.

Cette dernière mesure entraînera une augmentation de l'impôt à verser et verra certains « petits pensionnés », jusqu'ici exonérés, être assujettis à l'impôt sur le revenu avec des conséquences financières très lourdes : hausse

du taux de CSG, taxe d'habitation, redevance audiovisuelle et perte d'aides locales.

Une application stricte de la loi conduira à une revalorisation 2012 de 2 % calculée ainsi : 0,3 % de rattrapage 2011 (1,8 % d'inflation prévisionnelle pour 2,1 % constatée) plus 1,7 % d'inflation prévisionnelle pour 2012.

Mais peut-on faire confiance à la politique sociale de ce gouvernement qui ne revalorise les allocations familiales que de 1 % au lieu des 2 % liés à l'inflation et qui continue à bloquer le point d'indice de la Fonction Publique ?

Charles Beigbeder, secrétaire national de l'UMP déclare : « les retraités doivent prendre leur part de la rigueur ». Il propose de désindexer purement et simplement les retraites, à

l'exception de celles de moins de 1 000 euros ! On peut s'étonner aussi que le Président de la Cour des Comptes, Didier Migaud, dans son rapport du 8 février propose de désindexer les pensions.

Les retraités de la FSU, dans l'action unitaire si nécessaire, seront vigilants sur la question du pouvoir d'achat des retraités et l'application du Code des pensions.

Alain Dercourt
SFR 62

Avant, j'étais un fonctionnaire mal payé. Maintenant, je suis un retraité pauvre !



Retraites : ajustement insuffisant

La FSU et sa Section Fédérale des Retraités prennent acte de la décision d'ajustement de 2,1% des pensions et retraites au 1^{er} avril 2012. Elles constatent que cette mesure s'appuie sur une prévision d'inflation une fois encore sous estimée de 1,8% pour 2012.

Les dépenses contraintes ont augmenté de plus de 4% en 2011 ; elles touchent particulièrement les 4 millions de retraités qui perçoivent moins de 1000 € par mois qui subiront une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et niveau de vie. Une fois encore, ils devront faire

des choix inacceptables entre logement, alimentation et santé. La FSU interpelle chaque candidat républicain à la présidentielle à s'engager à mener une autre politique en direction des retraités et personnes âgées pour lutter contre la grande pauvreté, les inégalités, les pertes accumulées depuis des années.

Elle appelle l'ensemble des organisations syndicales de retraités à se rencontrer pour envisager des mobilisations unitaires.

Le Schéma Gérontologique Départemental dans le Pas de Calais

La FSU dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées) du Pas de Calais.

A ce titre elle participe aux travaux des commissions et au comité de suivi du schéma gérontologique départemental, le dernier s'étant tenu le 14 novembre 2011.

Les axes retenus du schéma sont :

Maintenir l'exercice d'une pleine citoyenneté ; favoriser le soutien à domicile ; venir en aide aux « aidants » ; offrir un « chez soi » adapté au degré d'autonomie de la personne ; développer un accueil familial de qualité ; développer l'offre en EHPAD ; prévenir et soigner les pathologies du grand âge ; protéger la personne âgée ; organiser les dispositifs d'accompagnement à l'échelle des territoires (8 dans le département).

Il s'agissait de faire un bilan intermédiaire du schéma 2008-2012 au moment où l'ARS (Agence Régionale de Santé) soumettait son PRS (Plan Régional de Santé) et SROMS (Schéma d'Organisation pour le Médico Social) qui vient interférer dorénavant sur les choix départementaux.

A ce titre plusieurs inconnues demeurent et

en particulier la « convergence personnes âgées-personnes handicapées » retenue par le Département mais pas par l'ARS.

Chaque territoire a fait connaître son projet gérontologique. Un chiffrage, nouveau, fait question à partir du recensement des besoins exprimés et des listes d'attente en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et l'écart entre ouvertures à l'horizon 2014 et lesdits besoins : un déficit de 294 places dans l'Arrageois un excédent de 244 dans l'agglomération Lens Liévin, écart particulièrement sensible et qui mérite attention.

Ce dossier, parmi beaucoup d'autres, doit être pris en charge par les syndiqués actifs et retraités et interpelle au premier chef les membres de la SFR (Section Fédérale des Retraités) départementale qui doivent s'organiser au niveau des 8 territoires.

On peut consulter et télécharger le schéma 2008-2012 à partir du lien suivant : <http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Solidarite-et-sante/Un-schema-pour-le-bien-etre-des-personnes-agees>

Georges Bouchart FSU CODERPA 62

CODERPA Nord : le service public promu par la FSU

Le CODERPA (Conseil Départemental des Retraités et Personnes âgées) Nord réunissait ses instances en janvier 2012 en vue d'émettre un avis sur le « schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012/2015 personnes âgées ». Ce schéma est la « feuille de route » pour la mise en œuvre de la politique « personnes âgées et Personnes en situation de handicap » du département que la loi de décentralisation du 13 août 2004 a désigné comme « chef de file de l'action sociale ». La FSU représentée, aux côtés des organisations syndicales confédérées dans le CODERPA, avait à donner son appréciation.

Ce schéma, comme la façon de travailler du Conseil Général du Nord, suscite plusieurs observations critiques. Il a été nécessaire de rappeler que le mouvement syndical des retraités existe, que nous situons dans un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Sur le document proposé des critiques de fond ont été émises. S'il pointe la réalité sociale dramatique du département, marquée par la faiblesse des revenus des retraités, la part supérieure à la moyenne nationale des bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), ou le retard sanitaire, les solutions avancées sont problématiques.

Rédigées dans la langue managériale, elles accompagnent les régressions nationales sans les combattre. La « gouvernance », le suivi, « l'évaluation » du schéma sont pilotés par l'ARS (Agence Régionale de Santé). L'annonce par le directeur de celle-ci, devant le CESR (Conseil Economique et Social Régional) que pas une construction d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes) n'interviendrait dans la prochaine période a douché les « enthousiasmes ».

Le travail de la FSU a été mené dans plusieurs directions :

1 montrer en quoi le schéma présenté ne correspondait pas aux besoins sociaux des retraités et personnes âgées du département face à la perte d'autonomie.

2 Contribuer activement à une réplique commune des organisations syndicales.

3 Avancer des propositions de service public.

Plusieurs des propositions faites par la FSU sont développées dans l'appel unitaire des organisations syndicales, et lues en séance plénière le 26 janvier. Cet appel est annexé, comme les propositions FSU, à l'avis final du CODERPA.

Jean-François Larosière

SRIAS : un Président très inquiétant

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) est en charge de l'action sociale (crèches, restauration collective, logement, sport, loisirs, culture,...) des agents de la fonction publique d'Etat actifs **et retraités**.

Malgré ce qui avait été convenu la camarade de la FSU proposée pour la présidence a été écartée au profit d'un membre de la CFE-CGC. Avec cette circonstance aggravante que cela a été mené au profit d'un « syndicaliste » d'une organisation bien précise du Ministère de l'Intérieur, à savoir « Alliance ». Le non-respect d'un engagement, comme le refus de voir la FSU en charge de la présidence de la SRIAS dans une grande région se double de la promotion d'une organisation qui n'est pas sans susciter des inquiétudes légitimes du côté des militants des droits et libertés.

Le choix des responsables régionaux UNSA, FO, et CFDT de ce type de « syndicalisme », et cela dépasse l'action sociale, augure très mal de l'avenir. Et pas seulement pour les fonctionnaires. Les militants FSU sauront faire face et seront très vigilants.

Jean-François Larosière

Les retraités de plein droit bénéficiaires du service social

Dans son acharnement à vouloir briser le service social des personnels, le Rectorat a volontairement omis la prise en charge des retraités pour justifier une suppression de poste !!!

Pourtant, vous êtes retraités (pour ancienneté générale de service, pour invalidité ou mère de 3 enfants) vous êtes de plein droit bénéficiaire du service social des personnels.

En éclatant le service social des personnels, et en les déplaçant de force sur les Inspections Académiques, obligeant également les autres collègues à leur faire une petite place (surtout à l'Inspection Académique du Nord), tous les repères des personnels sont bouleversés dans la plus grande indifférence !!!

Selon votre lieu d'habitation vous pouvez vous adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas de calais (ex inspection académique) : 03.21.23.82.56 ou du Nord : 03.20.62.32.42

Pour autant vous pourrez compter sur une assistante sociale, à votre disposition pour vous rencontrer et évaluer votre situation en cas de difficultés de santé, de problèmes financiers ou de toutes autres questions. (Chaque mois, 30 % des situations présentées en commission concernent une personne retraitée !!!)

En tant que retraités, vous émergez au budget de l'action sociale et une demande d'aide ou de prêt peut être étudiée.

Et n'hésitez pas, chaque fois que chacun le peut, à rappeler que vous pouvez compter à l'Education Nationale et que vous vous devez de pouvoir compter sur le service social des personnels !!!!

SNUAS-FP 59/62

Sites à visiter régulièrement :

FSU 62 : <http://sd62.fsu.fr> FSU 59 : <http://sd59.fsu.fr>